

# CÂBLES 2025

**1 et 2 avril 2025**

## **Université Gustave Eiffel (Campus de Bouguenais)**

Les câbles sont des éléments structuraux fondamentaux de structures du génie civil (ponts en béton précontraint, à haubans, suspendus, enceintes de confinement, ouvrages portuaires, structures EMR, ...).

La durabilité de ces structures est étroitement liée à celle des câbles et, c'est une préoccupation majeure, chacun à leur niveau d'intervention, des concepteurs, des constructeurs et des gestionnaires d'ouvrages.

Ces journées Câbles 2025 feront le point sur les connaissances et les solutions les plus récentes concernant les câbles pour contribuer à des structures de génie civil performantes et durables.

C'est une belle opportunité de présenter votre savoir-faire, vos produits et de rencontrer experts et spécialistes du domaine ainsi que des gestionnaires d'ouvrages avec câbles.

### **Proposition de stand**

<b>STAND</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC (TVA 20%)</b>
Comprend : <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Inscription complète au colloque pour 1 personne (incluant les déjeuners, les pauses-café et le dîner de gala)</li><li>➤ 1 stand équipé de 6 m<sup>2</sup> (une table, chaises, alimentation électrique, wifi)</li><li>➤ Logo de l'entreprise sur le site web du colloque</li><li>➤ Logo de l'entreprise sur le programme final</li></ul>	<b>1250.00€</b>	<b>1500.00€</b>

<b>Nom</b>	
<b>Prénom</b>	
<b>Société</b>	
<b>E-mail</b>	
<b>Téléphone</b>	

Pour tous renseignements concernant cette proposition vous pouvez nous contacter : [agnes.gaudicheau@univ-eiffel.fr](mailto:agnes.gaudicheau@univ-eiffel.fr)  
(+33 02 40 84 58 46)

- Chèque à l'ordre de l'**AFGC** à joindre à votre proposition
- Virement au compte **AFGC** (hors éventuels frais bancaires) :

**RIB : BNP PARIBAS 30004 00066 00010003793 67**

**BIC : BNPAFRPPMAS**

En cas de paiement par virement bancaire, préciser la référence "Câbles 2025 » et joindre à votre proposition une copie de l'ordre de virement.

*Disponibilité sur demande de stands de plus grande surface ; Toute autre formule peut être étudiée à la demande avec le comité d'organisation.*

**Pour l'Organisateur**

**Pour le Sponsor**

# ANNEXE

## Installation de l'exposition

Les exposants pourront approvisionner leurs documents et préparer l'emplacement qui leur est réservé à partir du lundi 31 mars 2025 à partir de 14h30. L'espace « Exposition Technique » devra être libéré le jeudi 3 avril 2025 avant 12h00. Un accès et un stationnement à proximité de la salle sera assuré pour le déchargement du matériel.

## Règlement

Le présent contrat a été établi en deux exemplaires.

Après les avoir revêtus de sa signature, l'exposant devra retourner un de ces exemplaires à :

[afgc@afgc.asso.fr](mailto:afgc@afgc.asso.fr)

avant le 28 février 2025, accompagné du règlement par virement ou par chèque à l'ordre de **l'AFGC**.

## Assurances

Les exposants sont tenus de prendre les assurances qui les couvrent en responsabilité civile et vis-à-vis des dégradations qui pourraient résulter de l'exposition de leur matériel et des vols éventuels.

Ils devront en outre se conformer aux obligations des règlements de sécurité de l'établissement où se déroule le colloque.

A titre d'information, il est précisé :

- Que l'AFGC et l'UGE ont pris une assurance de responsabilité générale couvrant les risques liés à leur rôle d'organisateur de la manifestation.
- Que l'UGE assure un gardiennage normal de ses locaux pendant ses heures d'ouverture.

## Annulation

En cas d'annulation de la manifestation par l'Organisateur, il sera reversé au l'exposant une somme égale à 80% du montant réglé.

En cas d'annulation par l'exposant avant le 28 février 2025, une somme égale à 50% du montant réglé lui sera reversée.

En cas d'annulation par l'exposant après le 28 février 2025, celui-ci ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.